

AVIS PUBLIC



RÈGLEMENT NUMÉRO 2248 ET ORDONNANCE NUMÉRO 2144, O-14 ENTRÉES EN VIGUEUR

AVIS est donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 7 octobre 2019, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté le règlement et l'ordonnance suivants:

- Règlement numéro 2248 intitulé : *Règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de Saint Léonard*;
- Ordonnance numéro 2144, O-14 intitulée : *Ordonnance pour autoriser l'occupation du domaine public pour chaque événement prévu au calendrier des événements spéciaux pour le conseil d'arrondissement du mois d'octobre 2019, en vertu du Règlement sur l'occupation du domaine public (2144).*

Ce règlement et cette ordonnance entrent en vigueur le 15 octobre 2019 et sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire, durant les heures normales de bureau, soit : du lundi au jeudi, de 8 h à 11 h 45, de 12 h 45 à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Montréal, le 15 octobre 2019.

La Secrétaire d'arrondissement
Guyline Champoux, avocate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/st-leonard